

## Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2005

### Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire  
Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative  
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal  
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI  
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

### Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2005.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de Fr 4'920'000,- en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. **(DA-05-29)**
6. Demande d'un crédit de Fr 684'000,- en vue de la création d'une promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-05-30)**
7. Quartier des Verchères (point non traité lors de la séance du 15 novembre 2005)  
Constitution d'une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex ainsi qu'une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-05-31)**
8. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue d'uniformiser les panneaux d'indications et d'informations sur la commune. Discussion. Vote. **(DA-05-32)**
9. Projets de délibération
  - 9.1. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, intitulé : « *Gestion des déchets dans les manifestations Thônésiennes* ». Discussion. Vote. **(DM-05-05)**
  - 9.2. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, intitulé : « *Au drapeau* ». Discussion. Vote. **(DM-05-06)**



10. Projets de motions

10.1. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux intitulé : « *Mise en place d'un outil et suivi des décisions du Conseil municipal* ». Discussion. Vote.

**(MM-05-05)**

10.2. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux concernant : « *L'initiation à la gestion durable des ressources énergétiques dans l'éducation scolaire des enfants* ». Discussion. Vote. **(MM-05-06)**

11. Propositions du Conseil administratif.

12. Questions écrites.

13. Propositions individuelles.

\*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2005

1.1. Page 630 – point 2 :

A la fin de l'intervention de M. Roland Droz, Président, Il faut rajouter :

- *...il n'y a pas de mise aux voix. De plus, vous avez la possibilité de demander un ajournement et, dans ce cas là, le Président met cette proposition au vote.*

1.2. Page 659 – En haut de la page sous l'intervention de M. Vacheron :

Il faut ajouter à la fin de la 2<sup>ème</sup> phrase :

- *Il est vrai qu'avant cette restructuration les représentants des partis posaient des questions et donnaient leur avis lors des assemblées générales qui avaient lieu une ou deux fois par année.*

Et, dans la phrase suivante, effectuer les modifications suivantes :

- *Au moment de la restructuration, la question était de savoir si des politiques feraient partie du Comité et, tout de suite, il a été décidé que non, compte tenu de la charge que cela implique. Les partis désignent pourtant un délégué au Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex dans une structure assez floue dont le fonctionnement n'est pas très satisfaisant.*



1.3. Page 663 – En bas de page sous l'intervention de M. Loutan :

Dans la 4<sup>ème</sup> phrase il faut remplacer le mot : implication par *indication*

- *On n'a également pas d'indication en ce qui concerne les subventions.*

Et changer la phrase suivante comme suit :

- *Une autre question avait été soulevée concernant la mise en place, ou non, de verdure intéressante au niveau pédagogique sur le préau couvert bien visible depuis l'étage.*

Suite à ces corrections le procès-verbal est approuvé par 24 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Roland Droz, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. De l'Antenne des Diététiciens Genevois, courrier du 2 novembre 2005, concernant la mise à disposition d'un stand lors des manifestations communales.

Concerne :      Présentation de l'ADiGe  
                    Demande d'intervention de l'ADiGe

Monsieur le Maire,

L'Antenne des Diététiciens Genevois (ADiGe) regroupe des diététiciens diplômés qui se mobilisent pour promouvoir l'alimentation équilibrée au sein de la population genevoise.

L'ADiGe n'a cessé de croître depuis sa création il y a 10 ans, en participant dans la mesure de ses possibilités aux manifestations populaires se déroulant dans le canton.

N'ayant reçu jusqu'à ce jour aucune subvention de l'État, l'ADiGe a dû compter sur le bénévolat de ses comités successifs et de ses membres pour mener à bien ses activités selon ses statuts :

- Promouvoir une alimentation équilibrée et variée pour une meilleure qualité de vie au sein de la population
- Offrir des conseils professionnels en matière d'alimentation au public et aux autres professionnels de la santé en fonction des connaissances scientifiques actuelles.

Actuellement l'ADiGe intervient dans plusieurs situations :

*En lien avec Carrefour Prévention (CP) :*

- Présence des diététiciens sur le stand d'information du CP et organisation d'activités destinées au public lors du Salon du Livre, du Développement durable, de la Foire de Genève de la Course de l'Escalade.



- Permanence hebdomadaire à l'Arcade du Carrefour Prévention. Une diététicienne répond gratuitement aux questions du public sur place ou par téléphone. L'ADiGe répond également aux questions posées sur son site internet.

*Indépendantes de Carrefour Prévention :*

- Présence des diététiciens sur un stand d'information et organisation d'activités destinées au public lors de la Semaine de la Mobilité, La Rue est à vous, la Journée Mondiale de la Santé (OMS), Kid's Triathlon.
- Participation de plusieurs de nos membres aux activités du Passeport -Vacances.
- L'ADiGe a été mandatée à travers l'association Equiterre pour animer les ateliers dans le cadre du projet « Alimentation et précarité ». L'ADiGe espère pouvoir à l'avenir conduire d'autres mandats en collaboration avec la DGS.

*Grâce aux dons de la Loterie romande en 1998 et 2002, l'ADiGe a pu :*

- Créer son site Internet.
- Éditer des brochures d'information destinées à la population « Votre poids parlons en » et « Vos repas froids parlons-en », le document de la pyramide alimentaire.
- Créer du matériel promotionnel: une campagne « sachets de sucre », des stylos, des T-shirts.

L'ADiGe, consciente de son rôle dans la prévention de certaines maladies (cancers, cardiovasculaires) par sa présence auprès de la population genevoise, souhaite continuer à répondre aux demandes croissantes d'interventions.

Pour promouvoir une alimentation équilibrée et variée pour une meilleure qualité de vie au sein de la population, l'ADiGe fait appel pour l'année 2006 à votre commune pour :

- Mettre à disposition de l'ADiGe un stand gratuit lors d'une manifestation communale et rétribuer une diététicienne qui pourrait répondre aux questions de la population et distribuer de la documentation sur l'alimentation.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre requête. C'est avec plaisir que nous restons à votre disposition, selon votre convenance, pour un entretien ou pour tout complément utile à votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mmes Véronique Conconi, Présidente et Aline Maeder, membre du Comité

Annexe: Rapport d'activité 2004

Copie à : Président du Conseil Municipal de votre commune

**Réponse de M. Philippe Decrey, Maire :**

Madame la Présidente,

Votre lettre du 2 courant, adressée à la fois au soussigné et à Monsieur Roland DROZ, Président du Conseil municipal, a retenu toute notre attention.

Afin de ne pas créer de précédent vis-à-vis des nombreuses demandes qui nous sont présentées chaque année, nous devons vous informer que nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande d'installation d'un stand présentant votre association lors des fêtes communales.



En revanche, vous serez probablement satisfaite d'apprendre :

- que notre Commune est partie prenante dans le programme "Sant'Escalade",
- que l'association des restaurants scolaires de Thônex vient d'obtenir le label "Fourchette verte".

Au regret de ne pouvoir accéder à votre demande mais en espérant que vous comprendrez les motifs de notre décision, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

et de M. le Président du Conseil municipal :

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier du 2 novembre 2005 et de ses annexes ainsi que de la réponse que M. Philippe Decrey, Maire, vous a adressée en date du 15 novembre 2005.

Je profite de la présente pour vous informer que ces courriers seront portés à la connaissance des membres de notre Conseil municipal lors de la séance 13 décembre prochain.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

## 2.2. De M. Jean-Pierre Renggli, du 20 novembre 2005 concernant l'avant projet du PAC MICA :

Concerne : Avant-projet Mica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour votre information, je vous prie de trouver en annexe mes commentaires sur l'avant-projet Mon-Idee/Communaux d'Ambilly, document que M. René SPAHR, collaborateur au DAEL a souhaité obtenir du public en général et des personnes intéressées, en particulier.

Je-vous en souhaite bonne réception et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Annexe : mentionnée.

Copies : A M. L. MOUTINOT, Président du DAEL,  
Aux Autorités communales de Thônex et de Puplinge  
M. R. SPAHR, Collaborateur au DAEL.

COMMENTAIRES SUR L'AVANT-PROJET (PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER)  
URBANISATION DES COMMUNAUX D'AMBILLY

Cette publication a coûté probablement très cher. Cela n'est pas grave. Il s'agit des deniers publics...

Elle cherche indéniablement à séduire mais, seuls les naïfs ou certaines personnes de l'extérieur, bien excusables, peuvent s'y laisser prendre.



Cet avant-projet se moque éperdument de la nature, de Genève-Ville, de sa banlieue, du voisinage, de ses habitants actuels et SURTOUT de ses futurs habitants !!!

A la lecture de ce document, le réaliste ne peut qu'être effaré de l'absence totale de respect que devrait avoir le Département de l'Aménagement ainsi que les concepteurs, face aux riverains installés de longue date dans ce quartier des Sillons que les Autorités d'alors, avaient déclassé en zone « villa ». Ils s'y sont donc installés en toute légalité. Ils ne représentent pas une vision passéiste de l'habitat hors agglomération, mais un idéal pour les citoyens.

L'historique des premières pages, la « justification » de ce projet gigantesque, l'organigramme, n'ont pas de place ici.

Voyons donc quelques détails dès la page 10 :

Le document précise : « Satisfaire aux conditions du développement durable par la protection de l'environnement et du patrimoine, en associant le plus possible les habitants et les autres milieux concernés, au processus de prise de décision ».

Au vu de la maquette, 6 secteurs de villas au moins sont au contact direct avec les immeubles alors que la forêt de Belle-Idée bénéficie d'une « protection spéciale » de 30 mètres de profondeur !

Les villas sont-elles moins dommageables (voire inondables compte tenu de l'excès de bétonnage), que les immeubles ou les forêts ?

Quant au patrimoine, voir plus haut pour la nature. Le patrimoine des propriétaires de villa va sérieusement en pâtir, même s'il s'agit de leur fonds de prévoyance. La qualité de vie, elle, pour les habitants anciens et nouveaux deviendra inexistante !!!

Le processus de prise de décision, au dire des Associations de quartier et élus municipaux se fait très proprement, à sens unique ! Pour le moment, ils ne sont pas écoutés. Deux résolutions thônésiennes et une résolution de la commune de Puplinge ont été votées en Conseil. Nous verrons bien quelle attention leur sera portée par le Département et le Grand Conseil.

Il y a également beaucoup d'hypocrisie à nous faire savoir qu'une attention particulière est apportée ici : « Articulation avec le contexte existant, en intégrant au projet d'aménagement des mesures propres à valoriser les quartiers de villas adjacents, lesquels doivent également bénéficier du gain d'équipements et d'espaces collectifs qu'apportera l'urbanisation ».

PAGE 11 :

La ligne ferroviaire du CEVA n'a pas encore trouvé son financement total à ce jour. Aucune véritable artère nouvelle n'est créée. Si c'est le cas, elle aboutit sur une rue ou avenue existante ! Exemple : l'autoroute projetée dite « transchablaisienne » semble déverser ses clients sur la route de Jussy actuelle !

Trafic supplémentaire encore en vue donc bouchons presque permanents + pollutions + nuisances augmentées, insupportables à la longue pour anciens et nouveaux habitants + engorgement de Genève-ville. Scandale.

Gestion de l'eau :

Si par malheur le projet démesuré se réalise, avec une telle urbanisation sur la nappe phréatique, il n'est pas exclu que l'aventure de Lully se répète. Dans ce cas, nous rendons d'ores et déjà le Conseil d'État actuel et en particulier, le Chef du Département concerné, (initiateur du projet), responsables.

Économies d'énergies :

En plus des pompes à chaleur, cellules photovoltaïques et autres, n'oubliez pas l'eau chaude naturelle souterraine (forage réalisé) à disposition sur le site, étant donné que nous ne sommes pas opposés à une urbanisation douce du genre quartier des Ecornaches à Thônex.

Bruit pollution de l'air protection de l'environnement :

Vous dites: « Les études fixent des objectifs clairs ». LESQUELS ?  
«évaluation de la meilleure manière de les réaliser» RESULTAT?

Garantir une desserte efficace par les transports collectifs et assurer le maillage routier nécessaire : Utopie !

L'équilibre communal sera difficile à trouver en surpeuplant un territoire cerné par une frontière nationale avec 5 points de passage. (40.000 frontaliers français paraît-il plus les pendulaires vaudois, valaisans etc...sur notre territoire cantonal ).

PAGE 12 :Accompagner la démarche par un processus d'information et de concertation :

Pas de concertation à sens unique SVP. Favorisez l'écoute de la population existante. Respectez ses craintes justifiées et faites droit à ses demandes, en vue de créer un projet de qualité humainement et écologiquement supportable.  
Respectez également ses représentants, nos Autorités communales.

PAGE 22 :Crues de la Seymaz :

Des puits de pompage de sécurité doivent-ils être cependant installés ?  
La protection des personnes et des biens doit être non SEULEMENT sur les sites à urbaniser MAIS également sur les zones « villas » voisines !!!  
Ici, également, le Conseil d'État ainsi que le Grand Conseil doivent être RESPONSABLES EN PERSONNE de leurs décisions et actes.

PAGE 23 :

Ce pourtour des nouvelles zones habitables doit absolument être entouré de haies vives, bosquets, sur la même épaisseur que celle protégeant le bois de Belle-Idée (30m), assorti d'un mur de séparation, au gré de chaque riverain immédiat, ainsi que du gabarit de construction le plus bas, seule véritable limitation de la pression urbaine sur le milieu de villas environnantes.

PAGE 26 :

Les 3 axes mentionnés sont déjà saturés. Il suffit que les chauffeurs de l'État promènent les 7 Conseillers d'État, les cent députés ainsi que les spécialistes mandatés, pour s'en convaincre... entre 6h.30-9h./16h. à 20h.

Il est inadmissible de tenter de faire croire à la population des 3 Chênes que tout ira bien. Le trafic venant de St-Gingolph-Thonon-Evian-Chamonix doit arriver directement par la « Transchablaisienne » sur la douane de Bardonnex agrandie, liaison avec l'autoroute de contournement. La seule autre pénétrante intermédiaire sur sol Suisse et venant de Jussy doit être en liaison avec l'indispensable traversée de la rade, plutôt grande que moyenne. (Vésenaz-Vengeron, par exemple. Pont à l'américaine ou tunnel.)

Les mesures que vous envisagez ne sont que « broutilles ».

NB. Avant tout déclassement, il faut négocier les droits de superficie avec Ambilly. Avant toute construction, les travaux pour les voiries décrites ci-dessus et ci-dessous doivent être acceptés et financés. L'exécution des travaux de pourtour de zone également.

Idem pour les voies des transports publics (pages 30-31) et les liaisons douces /pages 32-33. (Plans peu clairs).

PAGE 34 :

Même coupure verte que celle pour les Communaux d' Ambilly.

PAGE 42 :

PLATEAUX : Probablement mensonge! Les urbanistes ont probablement peur, avec raison, de la nappe phréatique, de frais de construction supplémentaires (il faut séduire les promoteurs et autres investisseurs), d'inondations éventuelles du quartier, des garages, des caves !!!

PAGE 44 :

En règle générale, LES ESPACES VERTS SONT NETTEMENT INSUFFISANTS, ce d'autant qu'il ne s'agit pas véritablement d'espaces verts, pour certains mentionnés comme tels. Exemple :

- le mail principal. La partie centrale est réservée pour le tram. A ce propos, nous y retrouverons le même problème qu'à la RUE DE GENEVE ou le Nord et le Sud sont à jamais divisés, sans unité !

PAGE 45 :

Certaines pièces urbaines manquent également d'espaces verts.

PAGE 48 :

Le « déjà là », ce sont d'abord les habitants des villas. Propriétaires ou locataires...

PAGE 50 :

Exercer un contrôle permanent de la remise en place et en sa totalité de la terre végétale déposée, évacuation des glaises et boues impénétrables et non le contraire parce qu'elle se vend très cher...

PAGE 52 :

La desserte par des voies principales déjà citées mais déjà saturées. Comptages encore à faire, le tout attesté et certifié par experts reconnus, conforme pour une qualité de vie encore raisonnable...

PAGE 53 :

Chiffre 6 : Usine d'épuration nécessaire, à créer? Centre de voirie Arve & Lac ? Là encore, garantie de conformité par experts reconnus exigée.

PAGE 57 :

38,52% de logements subventionnés, c'est trop ! Je crois savoir que le système actuel et barèmes sont complètement dépassés. Changeons la loi d'abord ! Des HLM et HBM sont nécessaires bien sûr à raison de 25% environ. Favorisons ensuite les Coopératives d'habitation (début d'une sensibilisation à la propriété pour certains, par l'acquisition raisonnable de quelques parts sociales). Favorisons également rachat en PPE grâce à une BCGE qui devrait être plus sensible au social de ce genre (valeur immobilière sans risque !) que le social pour du surendettement de financiers !!! Sa véritable vocation était bien le crédit hypothécaire à accorder aux familles...

Prévoir également des immeubles pour personnes âgées et jeunes familles (mixage) un grand EMS (proximité de l'hôpital de gériatrie), le reste en loyer libre...

PAGE 55 :

Pourquoi des activités artisanales ? Elles étaient prévues le long de la ligne de chemin de fer... en direction de Chêne-Bourg. Qu'elles s'y installent...

PAGE 58 :

Un projet raisonnable n'a pas besoin de 9.000 places. Mais il est vrai que dans la plupart des urbanisations, elles manquent cruellement. Il faudrait pouvoir obliger les locataires à les louer sinon...nous retrouverons les véhicules sur le domaine de Belle-Idée!

PAGE 62 :

PAS DE CONSTRUCTION SANS TOUTES LES INFRASTRUCTURES AU PRÉALABLE.

PAGE 68 :

OK pour Belle-Idée. Mal nécessaire... et la gériatrie? Probablement trop exigüe à ce jour...

PAGE 69 :

12.000 habitants en plus, sur le même réseau routier, plus 3.000 habitants Étoile Annemasse- Ville-la-Grand (= 1.500 futurs frontaliers ?) Sans aucune voirie nouvelle, me semble parfaitement déraisonnable. Je défie quiconque d'oser affirmer que la qualité de vie des nouveaux habitants et des anciens sera agréable et raisonnable.

Les transports collectifs ne résoudre pas le problème, les voies d'accès en ville étant surchargées !

En résumé, RIEN, malheureusement, n'est raisonnable dans cet avant-projet. Tout ce qui faisait notre réputation, tout ce qui nous était envié à l'étranger y est englouti, sacrifié à jamais au nom d'un socialisme aveugle, qui ne fait le jeu que des financiers, spéculateurs et autres fonds de prévoyance, lesquels ne savent que faire de notre environnement et de leur argent!

Le Canton de Genève à 600 - 800.000 habitants est une folie... Nos enfants et petits enfants s'en souviendront, vous maudiront, hélas.

Il est important de rappeler ici, qu'une zone de développement non négligeable existe encore à Thônex. Elle se situe angle Rue de Genève-Avenue de Thônex - angle Adrien-Jeandin. 500 à 1.000 logements pourront y voir le jour et... le verront à coup sûr ! 1.500 à 3.000 habitants supplémentaires, toujours sur les mêmes artères...

Une raison de plus pour modérer l'action du DAEL et convaincre le Grand Conseil de la mégalomanie du projet des Communaux d'Ambilly-Mon-Idée, sis sur les communes de Thônex et Puplinge.

ainsi que la réponse du Président du Conseil municipal :

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 20 novembre 2005 concernant vos commentaires sur l'avant-projet MICA et vous en remercie.

Une information de votre courrier sera faite aux membres du Conseil municipal lors de la prochaine séance du 13 décembre 2005.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.



### 2.3. De M. Schaetti courrier du 29 novembre adressé au journal « Le Chênois » :

Madame la Rédactrice,

J'ai découvert avec grand intérêt l'important dossier que Le Chênois a consacré à la future liaison ferroviaire entre Cornavin et Annemasse, le CEVA : c'est, à ma connaissance, à ce jour, l'ensemble d'articles le plus approfondi qui est paru dans la presse sur le sujet. Je ne m'explique pas, cependant, le silence qui est fait autour de l'action d'une association chénoise, ALP-Rail, fondée à Thônex en 1993 par des élus et des habitants des Trois-Chêne, et qui a joué un rôle capital dans la revitalisation de l'idée du chemin de fer comme clé de voûte de la stratégie future des transports dans l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Vous rappelez, à juste raison, que la ligne qu'on appelle aujourd'hui CEVA était déjà dans les cartons à la fin du siècle (le XIX<sup>ème</sup>) ; ce sont les attermolements funestes de la politique genevoise de l'époque, puis la guerre de 14-18, qui en empêchèrent alors la réalisation. Mais, il y a maintenant douze ans, la possibilité d'un bouclier ferroviaire du canton (c'est-à-dire une jonction des réseaux suisse et français) allait être rendu impossible par des projets de route puis de tram. Ce sont principalement des élus et des citoyens des Trois-Chêne qui réagirent à l'idée d'une affectation routière des voies et qui fondèrent l'Association Lémanique pour la Promotion du Rail, ALP-Rail : c'est de cette association, présidée par un Thônésien, Sigurd Maxwell, qu'est resurgie de ses cendres l'idée d'une liaison ferroviaire, alors même qu'on lui opposait un projet de tram (dit « métro-léger ») déjà passablement avancé et soutenu par le gouvernement. Refusant toute affiliation partisane, ALP-Rail a su faire prévaloir ses arguments, jusqu'à convaincre l'ensemble du Parlement genevois de voter en faveur du projet dans une exceptionnelle unanimité. Il est vrai qu'une prise de position du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, demandée par ALP-Rail, soulignait l'importance de cette ligne ferroviaire menacée ! On devrait raconter cette histoire comme une parabole optimiste de la démocratie « à l'helvète » !

L'impact de CEVA sur les Trois-Chêne est considérable, vos articles le démontent. De manière globale, il faut parler, comme vous le faites, de l'édification « d'une nouvelle région lémanique et transfrontalière ». Un tel impact, j'ose l'affirmer, est dû en grande partie à l'engagement des membres individuel et collectifs d'ALP-Rail, dont vous ne dites rien et sans qui rien pourtant de ce que vous saluez comme perspectives enthousiasmantes en matière de transport et d'urbanisme n'aurait été possible. Notez que les trois communes chénoises sont membres collectifs d'ALP-Rail, comme la quasi-totalité des communes concernées par le trajet de CEVA

Le projet de RER transfrontalier genevois -RTG- est donc porté par une vision politique et démocratique, ce qui est insuffisamment souligné dans votre dossier. J'aurais souhaité, de la part d'un journal chénois, qu'il soit fait au moins mention du travail que depuis plus de dix ans ALP-Rail, association à but non lucratif possédant un siège également en France voisine, effectue pour promouvoir un projet d'une telle importance. CEVA ne tombe donc pas d'un ciel des idées technocratiques, ni d'une hypothétique application d'un quelconque programme international. Chaque pas fait en sa faveur a coûté un intense travail de conviction, qu'il est nécessaire aussi de reconnaître pour ne pas le décourager.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la cause de CEVA n'est pas encore gagnée: elle demande encore et toujours d'être soutenue avec résolution. Comme vous l'indiquez, son mode de financement doit encore être accepté par les chambres fédérales: il revient en premier lieu aux élus des communes des Trois-Chêne et à leur habitants, de rappeler à leur concitoyens suisses l'importance qu'ils accordent à ce projet. Aussi la mobilisation est-elle plus que jamais à l'ordre du jour et indispensable d'appuyer le rôle d'une association qui œuvre en ce sens.



Je me permets, Madame la Rédactrice, d'envoyer une copie de cette lettre aux Conseillers administratifs et aux Présidents des Conseils Municipaux des Trois-Chêne afin de compléter leur information sur ce sujet capital pour l'avenir des communes. Je souhaiterais également que la population de nos communes puisse en bénéficier d'une manière ou d'une autre, soit par sa publication dans votre journal, soit par un article qui exposerait l'histoire et les motifs de l'engagement d'ALP-Rail.

En attendant votre réponse, je vous adresse, Madame la Rédactrice, mes respectueuses salutations.

Bernard Schaetti, Membre d'ALP-Rail

Copies :

Aux Présidents des Conseils municipaux des Trois-Chêne;  
Aux Conseillers administratifs de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ;  
A Monsieur Sigurd Maxwell, Président d'ALP-Rail

**Et la réponse du Président :**

Monsieur,

Nous accusons réception de la copie du courrier que vous avez adressé en date du 29 novembre dernier au journal « Le Chênois » et vous en remercions.

Nous profitons de présente pour vous informer que ce courrier sera porté à la connaissance des membres de notre Conseil lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

- 2.4. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ». A ce sujet le Bureau signale qu'il ne désire plus rencontrer les problèmes que nous avons connus lors du dernier Conseil municipal. Il a donc été décidé ce qui suit :

- Une décision de transgresser à cette règle devra être justifiée par des impératifs d'urgences. Si ce cas devait se présenter, le Président demandera une suspension de séance et les membres du Bureau prendront la décision d'adhérer ou non à cette proposition.

**3. Communications du Conseil administratif**

**3.1. M. Philippe Decrey, Maire**

**3.1.1. Secrétaire général adjoint Technique**

Le Conseil administratif a engagé M. François Fortuna titulaire d'un diplôme d'architecte dès le 1<sup>er</sup> février 2006 en vue du remplacement de M. Rémy Théraulaz qui prendra sa retraite dans le courant de l'année prochaine.



### 3.1.2. Naturalisations

Lors du transfert de compétences en matière de naturalisations du Conseil municipal au Conseil administratif il a été convenu que le Conseil administratif vous transmettrait deux fois par année la liste des personnes ayant bénéficié d'un préavis favorable. Suite à un problème intervenu, nous vous rappelons que cette liste est strictement confidentielle et ne doit en aucun cas être utilisée dans le but de contacter les personnes qui y sont mentionnées.

### 3.1.3. Thônoël

Je vous encourage tous à venir participer à cette manifestation qui se déroulera de 10h. à 15h. sur la place du Chêne-Vert samedi 17 décembre 2005.

### 3.1.4. Concert de l'école Marcelly

Un concert sera donné à la salle des fêtes le mardi 20 décembre à 19h. Le Conseil administratif vous invite à venir écouter les élèves de cette école.

### 3.1.5. Social

Cette année Fr 250'000,- ont été alloués aux personnes bénéficiant de prestation OCP.

## 3.2. Mme Isabel RoCHAT, Vice-présidente du Conseil administratif

Pas de communication de Mme RoCHAT car arrivée pendant le déroulement du point 6 de l'ordre du jour (voir p. 695).

## 3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

### 3.3.1. Sport

Le Conseil administratif salue l'excellente initiative du Chênois-Volleyball qui s'occupe de l'initiation de ce sport dans nos écoles et qui a invité les enfants à assister à un match de LNA.

## 4. Rapport des commissions

M. Roland Droz, Président, passe successivement la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapports :

### 4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, séance du 17 novembre 2005 :

#### Au point 1 :

*Nous avons reçu les représentantes du GIAP, Mesdames Howald, Perraudin et Roquet. Chacune nous a parlé de son travail.*



*Madame Rochat précise que 50% des élèves fréquentent le parascolaire, soit tous les jours soit irrégulièrement.*

*La directrice du GIAP, Madame Howald nous informe que Genève est le seul canton où la loi précise très clairement la prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires. Elle remet à chaque commissaire un dossier sur les activités du GIAP.*

*Madame Perraudin est en relation avec les mairies. Elle constate que la commune de Thônex fait en sorte que les locaux soient suffisants et conviviaux. Avec un bémol pour celui de la rte de Genève.*

*Madame Roguet est physiquement sur le terrain et s'occupe de la vingtaine d'animateurs de Thônex.*

*Madame Rochat précise que Thônex va obtenir le label Fourchette verte. Elle encourage les élus à aller aux restaurants scolaires.*

*Une discussion suit, tous les sujets sont abordés et les réponses nous satisfont.*

*Madame Roguet trouve que les futurs restaurants de Marcelly sont satisfaisants. Elle aimerait juste plus de sanitaires. Madame Rochat lui répond qu'elle en a déjà parlé à l'architecte et qu'il va agir en conséquence.*

*Madame Rochat confirme qu'aucun enfant n'a jamais été refusé au restaurant.*

Au point 3 :

*Nous avons étudié la motion : « Donnons les moyens à la Fondation en faveur de la jeunesse de mener à bien sa politique ».*

*Madame Rochat précise que la Fondation a fait un excellent travail en mettant de l'ordre dans le fonctionnement de la crèche et que maintenant elle aurait le temps de s'occuper d'autres projets comme le précise l'article 3 de ses statuts.*

*Elle propose de leur allouer une subvention de Fr 20'000,- afin qu'elle puisse remplir cette mission. La présidente de l'association consultée, par Madame Rochat, approuve ce projet et ce montant.*

*Après un débat fourni, la commission décide d'octroyer par un projet de délibération Fr 20'000,- à la Fondation et d'auditionner ses représentants en début d'année pour mettre en place cette nouvelle politique avec eux.*

Au point 4 - Divers

*La Présidente propose d'adjoindre les élèves de 6P aux patrouilleuses pour les responsabiliser. A voir.*

*Monsieur Hyde demande que la commission reçoive le Centre de Loisirs. La Présidente répond que celle-ci est déjà agendée pour début janvier .*

**4.2. M. Pascal Uehlinger, vice-président du Bureau, séance en commissions Réunies du 24 novembre 2005 :**

**1. PAC MICA – Présentation, par les représentants du DAEL, de l'OTC et les mandataires, de la problématique des transports.**

*Cette séance de commissions réunies s'est déroulée à Puplinge en présence de M. Moutinot, Président du DAEL, M. Spär, chef de projet MICA ainsi que des représentants de l'OTC et des mandataires.*



*M. Moutinot présente le projet des transports en précisant qu'un certains nombre de points doivent encore être étudiés notamment en relation avec le projet « Etoile-Annemasse ».*

*Ensuite une présentation en plusieurs points a été faite :*

- 1. Fonctionnement actuel du réseau routier : ce plan montre le réseau principal des routes primaires et secondaires de notre région, utilisé surtout par un trafic de transit.*
- 2. Fonctionnement du réseau routier avec MICA : ce plan présente l'évolution du réseau routier avec la création d'un tronçon « Petit Bel-Air - route de Jussy » en liaison avec l'axe « Ambilly - Plateau de Frontenex ». Ces axes doivent faire l'objet d'étude de réaménagement de carrefours voire d'augmentation de la capacité des chaussées.*
- 3. Transports collectifs, ce plan montre les transports actuels et l'axe futur du CEVA.*
- 4. Transports collectifs avec MICA, avant tram, dans un premier temps, évalué à 2010, sont prévus le prolongement et le renforcement de la ligne 9 afin qu'elle ne soit pas perturbée par le trafic. La ligne 31 et le réseau Annemassien desserviront le cœur du site MICA.*
- 5. Aménagements à étudier : au niveau local, les études qui ont été faites sont relativement détaillées. Les accroissements de trafic sont attendus en particulier sur certains axes routiers, soit : route de Jussy, chemin de la Mousse, avenue Tronchet, avenue de Bel-Air et chemin de la Montagne.*

*Suite à ces présentations, un débat est ouvert et la plupart des Conseillers se sont trouvés déçus de cette présentation car aucune proposition concrète n'a été présentée et qu'il n'y a rien de novateur dans ce projet.*

#### 4.3. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 6 décembre 2005 :

*La séance était essentiellement consacrée à la présentation par M. Héritier du nouveau concept culturel de la commune.*

*Après nous avoir présenté sa collaboratrice, Mlle Salamin, il nous a confirmé que le nouveau concept culturel sera présenté en mars et que son programme débutera effectivement dans la deuxième période de 2006.*

*Il a remis un document qui donne des informations aux membres de la commission en quatre volets :*

- 1. Une campagne de communication*
- 2. La mise en place d'une manifestation au printemps 2006*
- 3. Une inauguration du départ de la culture thônésienne*
- 4. Début de la première demi-saison culturelle en automne 2006*

*Comme il s'est agi uniquement d'une séance d'information, aucun vote n'était programmé à cet ordre du jour.*

*A la demande de la commission le règlement d'attribution de l'aide financière en vue de favoriser les actions culturelles sur la commune de Thônex, adopté le 12 octobre 1993 et revu par la commission des affaires culturelles le 20 janvier 2005 a été remis aux membres de la commission de la Culture avec le procès verbal de cette dernière.*



5. Demande d'un crédit de Fr 4'920'000,- en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. (DA-05-29)

M. Favre se retire des débats.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur cette demande de crédit.

M. Guy Loutan, vice-président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 novembre 2005 :

- *Il y avait deux thèmes principaux traités lors de cette commission, il s'agissait de la façade et suite aux explications qui ont été données la solution de lambris en Mélèze suisse qui ne demande pas de traitement et peut durer jusqu'à 30ans, a été retenue à l'unanimité des commissaires.*

*Le deuxième sujet concernait la toiture végétalisée. Nous avons eu une explication sur cette toiture qui est simple mince, de 8cm, avec de nombreux avantages mis en évidence surtout phonique et thermique. Le prix a également été abordé. Celui-ci paraissant un peu élevé aux yeux des commissaires c'est pour cela que les commissaires ont reçu un détail des couches et de la structure de ce toit végétalisé. Il a été précisé qu'il n'y a pas besoin d'arrosage en toiture et le confort dans les classes serait meilleur notamment en été. Il a été également précisé que des panneaux solaires seraient possibles à mettre en place.*

*Ce crédit a été accepté par 5 oui et 2 non y compris la toiture végétalisée à Fr 50'000,-.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2005 :

- *La commission a travaillé en étudiant le préavis donné par la commission des Travaux & Bâtiments. Le montant de Fr 50'000,- pour une toiture végétalisée a été accepté à l'unanimité. C'est la raison pour laquelle le crédit demandé ce soir s'élève à Fr 4'920'000,-.*

Il s'ensuit une discussion au cours de laquelle M. Uehlinger propose l'amendement suivant : *de ne pas inclure dans le crédit de construction l'option d'un toit végétalisé à Fr 50'000,- et de ramener le crédit à Fr 4'870'000,-*

Au vote :

- *L'amendement proposé est refusé par 5 voix « pour », 19 voix « contre » et 1 abstention.*



La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que dans le cadre des travaux de démolition reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet, la commune doit impérativement envisager la mise à disposition de locaux scolaires provisoires,
- Vu le crédit d'étude de Fr 110'000,- voté le 10 mai 2005 en vue de l'acquisition d'un pavillon scolaire, propriété du DAEL, actuellement installé à la rue Barthélémy-Menn,
- Attendu que lors de l'étude pour le déplacement de cet ouvrage un certain nombre d'inconvénients majeurs seraient à prendre de considération, notamment ceux de remise en conformité de la sécurité ainsi que des difficultés de démontage dues à la conception de ce pavillon construit il y a plus de 15 ans,
- Vu le projet présenté par le Bureau MENTHA & ROSSET, architectes en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse sur la parcelle actuellement occupée par le Théâtrécirqule,
- Vu les préavis favorables de la commission des Travaux & Bâtiments du 6 septembre 2005 et 22 novembre 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité (M. Favre n'a pas pris part au vote),

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 4'920'000, (projet de base Fr 4'870'000,- et options toiture végétalisée Fr 50'000,-) en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 4'920'000,-, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de Fr 110'000,- voté le 10 mai 2005, soit au total Fr 5'030'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2026.



6. Demande d'un crédit de Fr 684'000,- en vue de la création d'une promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-05-30)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile n'a pas de commentaire et passe la parole aux Présidents de commissions.

Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation donne lecture des conclusions de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2005 :

- *M. Decrey nous a rappelé que l'exposé des motifs est déjà en possession des Conseillers municipaux. M. le Maire nous donne lecture d'un point concernant une essence assez problématique de tilleul et le choix s'est donc porté sur une variété posant moins de problèmes. Des buis seront plantés entre les arbres pour éviter que les enfants ne traversent la route. La partie de la haie en mauvais état sera réaménagée.*

*M. Loutan a soulevé certains points, entre autres : faut-il vraiment réaliser quelque chose d'aussi luxueux entre deux voies de circulation ? Ne pourrait-on pas adapter les surfaces autrement, etc. ?*

*Suite à ces interrogations Mme Rochat rassure M. Loutan en l'informant que M. André, auteur du projet, est très préoccupé et concerné par le développement durable, il a même précisé, que l'on peut, si nécessaire, revenir en arrière sur ce projet.*

*Un amendement a été proposé concernant l'arrosage automatique, car M. Loutan se pose la question si l'arrosage se fera en tout temps, même en hiver, comme c'est le cas à la route de Jussy. A ce sujet, M. Théraulaz, précise que l'arrosage automatique de la route de Jussy est mis en route à la main.*

Au vote :

- *La suppression de l'arrosage automatique n'a pas été retenu à l'unanimité.*
- *La création d'une promenade arborisée est acceptée par 6 oui, 1 non et 1 abstention.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2005 :

- *La commission des Finances s'est plutôt penchée sur le fait de retirer du crédit l'entretien et la garantie estimée à Fr 86'000,- et d'inclure cette somme dans le budget de fonctionnement pendant 2 ans.*

Au vote :

- *Cette modification est approuvée par 8 oui et 3 abstentions.*
- *Dans son ensemble le crédit est accepté par 8 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions.*



M. le Président : comme je l'ai annoncé en préambule, j'ai été saisi d'une pétition, munie de 159 signatures, arrivée à la Mairie le 8 décembre soit 3 jours après la réunion du Bureau qui a approuvé l'ordre du jour qui vous est soumis ce soir.

A la demande de plus de 3 membres du Conseil municipal il est donné lecture de cette pétition envoyée par les habitants du Curé-Desclouds :

Concerne: pétition urgente - Allée arborisée Avenue de Thônex

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Conseillers Municipaux,

Permettez-nous de déposer ci-joint une pétition concernant le projet d'allée arborisée de la route de Thônex, munie de 159 signatures.

N'ayant été informés que récemment, le temps nous a manqué pour récolter davantage de signatures.

Nous estimons que ce projet est fort luxueux et inadapté à notre période de crise économique. Il ne convient pas à notre mode de vie dans le quartier et ne correspond, par ailleurs, pas aux directives du développement durable votées par la Commune.

La « monoculture » du projet proposé (plantation uniforme de tilleuls argentés) est également inadaptée. Les habitants du quartier souhaitent une arborisation naturelle avec une végétation indigène variée: chênes (arbre typique des trois communes), hêtres, pins, peupliers, ifs etc. et de bosquets constitués de buissons non taillés. La taille des arbres et arbustes engendre des frais d'entretien inutiles. La diversité est un critère important par rapport à l'Agenda 21 (cf. développement durable).

Une promenade entre deux routes dont une bruyante et polluante est à notre avis déraisonnable. Les gens du quartier n'iront certainement pas s'y promener, voire s'asseoir sur les bancs qu'ils préféreraient proches du terrain de foot, devant la mairie (si possible, à l'ombre) et sur le haut du préau de l'école pour pouvoir attendre leurs enfants à la sortie des classes. A ce propos, le préau manque cruellement d'arbres, la chaleur étant intolérable en été.

L'éclairage sophistiqué (lumières de couleur !) proposé dans le projet est superflu et ne résistera sûrement pas au vandalisme. De plus, l'économie d'énergie doit être respectée. Si un éclairage doit être installé, qu'il n'éblouisse pas les passants.

Est-il raisonnable de précipiter ce projet, alors que plusieurs années se sont écoulées depuis l'abattage des peupliers sans que rien ne se soit concrétisé ?

Comment se fait-il que les associations du quartier ont été informées si tard pour une présentation de l'aménagement du Bois-Des-Arts et non du projet de la promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex?

Dans l'attente d'une audition qui aura lieu, nous l'espérons, avant toute décision, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos remerciements et salutations respectueuses.

Pour les habitants du Curé-Desclouds :  
Mmes Christa Pieth Gabriel et Gabrielle Fiala

Texte de la pétition :

## Pétition urgente

Concernant l'allée arborisée Rte de Thônex / Curé-Desclouds

- Vu que ce projet a été proposé sans aucune consultation des habitants concernés (démocratie participative !!!),
- Vu le budget important voté par la commune pour l'Agenda 21 (développement durable dont quasi aucun critère ne semble décrit ou respecté ici (diversité, énergie, faune.),
- Vu le prix considérable de ce projet (Fr 684'000,-) pour un résultat qui nous semble fort luxueux et pas forcément utile,
- Vu qu'il ne semble pas y avoir eu de projet à comparer ni de concours d'idées,
- Vu la précipitation dans laquelle ce projet a été présenté, alors qu'il n'y a aucune urgence à décider ou planter quoi que ce soit,

Tout en nous réjouissant de l'initiative du Conseil administratif, nous demandons au Conseil administratif, au Conseil Municipal et aux commissions concernées,

1. De surseoir à toute décision avant notre audition.
2. De prévoir d'associer les jeunes à notre avenir, par exemple en demandant un projet exemplaire basé sur les critères du développement durable à des étudiants en environnement (de Lullier par exemple...

Cette pétition est arrivée hors délais, ce qui est contraire au règlement. Après une interruption de séance demandée par le Président pour consulter les membres du Bureau, il est décidé que cette pétition sera traitée lors de la prochaine séance, conformément à l'article 40 du règlement du Conseil municipal.

Lors de la discussion relative à ce point de l'ordre du jour le problème du traitement de la pétition est relevé par un certain nombre de Conseillers. Une suspension de séance est demandée et accordée afin que les partis puissent se concerter à ce sujet. Le Président rappelle que conformément à l'article 46 du règlement qui précise qu'une demande de renvoi en commission peut se faire pendant le débat, met au vote une proposition de M. Loutan qui consiste à renvoyer ce projet en commission de Circulation.

Au vote :

- *Cette proposition est refusée par 6 voix « pour », 18 voix « contre » et 2 abstentions.*

Au cours de ce débat Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, rejoint l'assemblée.



La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le développement important du quartier des Verchères ces dernières années,
- Attendu que les peupliers qui bordaient l'avenue de Thônex ont dû être abattus à fin 2003 pour des raisons de sécurité,
- Attendu qu'il convient de réaliser un aménagement public de qualité avec une importante végétation pour les habitants de ce quartier,
- Vu le projet présenté par les bureaux :
  - OXALIS, architectes paysagistes associés Sàrl, Carouge
  - AVV, atelier d'architecture et d'urbanisme SIA, Genève
  - F. GSCHWIND, architecte éclairagiste, Lyon
  - OTT & ULDRY, Sàrl ingénieurs civils, Thônex
  - HEIMBERG & Cie ingénieurs géomètres, Genève
- Vu les préavis favorables des commissions de la Circulation et des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 19 voix « pour », 4 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 684'000,- en vue de la création d'une promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex.
2. De comptabiliser la dépense d'investissement de Fr 598'000,- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 598'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2026.
4. De comptabiliser le montant de Fr 86'000,- représentant les frais d'entretien sur 2 ans au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.314, à raison de Fr 43'000,- en 2006 et en 2007.



Une pause de 10 minutes est accordée.

7. Quartier des Verchères (point non traité lors de la séance du 15 novembre 2005)

Constitution d'une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex ainsi qu'une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-05-31)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des explication sur cette servitude.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'un certain nombre de servitudes doit encore être créé dans le cadre du développement du quartier des Verchères,
- Vu le projet d'actes établi par l'étude de notaires KELLER & GLASER portant sur la constitution d'une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex ainsi qu'une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex,
- Vu les plans de servitude établis par les bureaux MORAND & BOVIER et HUBER, CHAPPUIS et CALAME, ingénieurs géomètres officiels,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 26 voix, soit à l'unanimité,



LE CONSEIL MUNICIPAL  
D E C I D E

1. De constituer une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex.
  2. De constituer une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex.
  3. Cette servitude de distance et vue droite s'exercera dans les limites de l'assiette figurée sous symbole N°A7 selon le plan de servitude établi le 21 octobre 2002 par le bureau MORAND & BOVIER, ingénieurs géomètres officiels.
  4. Les droits, débours et honoraires des présentes de même que les frais de géomètres sont à la charge de la commune de Thônex.
8. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue d'uniformiser les panneaux d'indications et d'informations sur la commune. Discussion. Vote. (DA-05-32)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Parcs & Promenades donne des précisions sur ce point.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Une discussion a lieu concernant la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 13 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 abstentions.*
- *Le sujet est renvoyé aux commissions suivantes :*
  - *Environnement, Parcs & Promenades*
  - *Finances*



## 9. Projets de délibération

### 9.1. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, intitulé : « Gestion des déchets dans les manifestations Thônésiennes ». Discussion. Vote. (DM-05-05)

M. Alexis Hyde, signataire du projet, précise que ce dernier est déposé par le parti radical et donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de délibération :

#### Exposé des motifs :

*En juin 2004, pour la fête des promotions une délibération a été votée à l'unanimité, montrant la détermination des élus thônésiens de s'engager activement sur la voie du recyclage des déchets.*

*Les diverses actions du concept « Agenda 21 » ont servi de point de départ à ce projet.*

*Avec le recul, non seulement ce principe a montré son utilité mais aussi sa praticabilité.*

*L'intention était d'étendre cette nouvelle manière de procéder aux diverses activités de la Commune ce qui n'a manifestement pas été bien compris en particulier lors de la fête de la bière et de la choucroute. Ceci montre d'abord la force des habitudes mais nous démontre aussi la difficulté de changer ces habitudes courantes.*

*C'est avec persuasion mais aussi détermination que nous pourrions faire évoluer les mentalités. L'intention de cette nouvelle délibération est d'exprimer cette détermination et de donner les moyens à la Commune de servir d'exemple à la population en rendant cette démarche systématique. Les moyens ainsi réorganisés permettront d'être utilisés comme tremplin, en utilisant ce nouveau savoir faire de notre voirie municipale, pour introduire cette pratique dans les manifestations privées se déroulant dans les locaux ou les propriétés de la commune. Il est évident que les frais induits devront être reportés sur les utilisateurs mais au prix coûtant afin de ne pas les décourager avec des surcoûts prohibitifs.*

*Pour les manifestations de petite taille ou se déroulant dans les salles, il faut privilégier les couverts et vaisselle réutilisables et lavables (avec des détergents doux pour l'environnement cela va sans dire) et cela mérite d'être exprimé clairement. Pour les autres manifestations, impliquant du matériel à usage unique, les couverts, verres et vaisselle biodégradables ou compostables devront devenir la règle, même si des sponsors offrent une partie de ce matériel (dans ce cas ils devront être mis au courant de nos pratiques et pourraient ainsi être encouragés à s'y soumettre).*



*La gestion des déchets doit encore être développée car les bennes utilisées, proches du centre de voirie, lors des promotions sont insuffisantes. Des postes de récupération, répartis en proximité des lieux de distribution de nourriture devraient être mis en place en s'inspirant de ce qui a déjà été expérimenté dans d'autres communes.*

*Enfin, cette politique doit être appliquée systématiquement et sans délai, raison pour laquelle les stocks de matériel non recyclable (heureusement annoncés comme terminés) doivent être soldés avec une échéance maximale clairement exprimée.*

*Projet de délibération « Gestion des déchets » :*

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- Vu les décisions de principe du Conseil municipal de s'engager dans le processus dit de « l'Agenda 21 »,*
- Vu la mise en place progressive, par le Conseil administratif d'un concept de tri des déchets sur le territoire communal,*
- Vu la résolution DM 04-03, « La gestion des déchets lors de la fête des promotions 2004 » votée à l'unanimité le 11 mai 2004,*
- Vu la question écrite « Fête de la bière et de la choucroute 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre » du 4 octobre 2005 et sa réponse du 15 novembre 2005,*

*Le Conseil Municipal  
décide :*

- 1. De demander au Conseil administratif de faire respecter une utilisation systématique de moyens conformes aux règles du recyclage les plus modernes pour toutes les activités publiques festives ou culturelles et de veiller à une gestion systématique du tri des déchets.*
- 2. D'assurer pour toute distribution de nourriture, suivant le type de manifestation, de :*
  - l'utilisation de vaisselle et couverts traditionnels lavables ou*
  - l'utilisation de vaisselle et couverts à usage unique biodégradables ou compostables.*
- 3. De mettre à disposition, en quantité suffisante, des postes de récupération et tri des déchets sur les lieux des manifestations.*



4. *De mettre à disposition des manifestations privées organisées sur les fonds publics de ces moyens au prix coûtant.*
5. *De faire procéder à l'organisation des structures communales dans ce sens et à l'instruction des employés communaux.*
6. *De liquider tout le matériel non-conforme de façon écologiquement acceptable dans les deux mois suivant l'acceptation de cette délibération.*
7. *D'ouvrir un crédit budgétaire complémentaire, couvrant les éventuelles plus values induites par cette décision de Fr 15'000.- pris sur les excédents de revenus ainsi que des économies sur d'autres postes.*

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Après avoir entendu certaines prises de position les décisions suivantes ont été votées :

- *La discussion immédiate est refusée par 20 voix « pour » et 6 « contre »,*
- *le sujet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
  - *l'Environnement, Parcs & Promenades,*
  - *Finances (si le montant du projet devait être vu à la hausse).*

9.2. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, intitulé : « Au drapeau ». Discussion. Vote. (DM-05-06)

M. Alexis Hyde, signataire du projet donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de délibération :

Exposé des motifs :

*En mai 2005, lors des manifestations du 35<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec Graveson nous avons vécu des festivités fort appréciées. Il ne sera pas facile de réussir à rendre la pareille lors des manifestations prévues en 2006, en retour, chez nous !*

*Lors de la soirée officielle, le plus discrètement possible pour ne pas ternir la fête, j'ai malheureusement découvert que nos amis utilisaient un drapeau helvétique non officiel de forme ... rectangulaire. Constatant ce qui aurait pu être un grave incident diplomatique en d'autres circonstances, il m'apparaît utile de corriger cette confusion rendant le drapeau suisse trop commun et privé de sa particularité.*

*C'est la raison pour laquelle je vous propose d'offrir aux autorités de Graveson les couleurs originales et officielles de la Suisse.*



*Le prix en est parfaitement raisonnable et je me suis basé sur une offre de la maison Heimgartner pour un drapeau brodé de 2m sur 2m à un prix de moins de Fr 600.-, hampe et housse devant y être adjointes. (Ce choix est purement indicatif). Le reste pour couvrir les frais de la cérémonie protocolaire de remise dans laquelle, le très formel morceau « au drapeau » en est le centre. Frais motivés par les difficiles répétitions de ce morceau de musique par notre officielle mais, française, harmonie qui ne doit pas connaître ce morceau du répertoire spécifiquement helvétique.*

*J'espère que vous réserverez un accueil favorable à cette proposition.*

*Projet de délibération « Au drapeau » :*

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- Vu le jumelage existant entre Thônex et Graveson,*
- Vu l'utilisation, à Graveson, lors des festivités du jumelage en 2005 des couleurs helvétiques sous une forme non officielle,*
- Vu l'organisation en 2006, à Thônex, des mêmes célébrations en retour,*

*Le Conseil Municipal  
décide :*

- 1. D'offrir à cette occasion, aux autorités de Graveson, des couleurs helvétiques conformes respectant le format officiel carré,*
- 2. De remettre, de façon formelle et protocolaire (musique « Au drapeau »), lors des festivités, ces dites couleurs aux autorités Gravesonaises,*
- 3. D'ouvrir un crédit budgétaire de Fr 2'000.- couvrant le drapeau, ses annexes et la cérémonie protocolaire, pris sur le budget des festivités et des éventuelles économies sur d'autres postes.*



La discussion est ouverte sur l'entrée en matière et M. Forte se propose de collaborer avec M. Hyde en vue de l'élaboration d'un projet moins contraignant qu'une délibération pour ce type de demande.

M. Droz, Président informe que le projet est retiré et qu'il sera représenté sous une autre forme.

## 10. Projets de motions

10.1. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux intitulé : « Mise en place d'un outil et suivi des décisions du Conseil municipal ». Discussion. Vote. (MM-05-05)

10.2. Déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux concernant : « L'initiation à la gestion durable des ressources énergétiques dans l'éducation scolaire des enfants ». Discussion. Vote. (MM-05-06)

M. Fabiano Forte : par souci de gain de temps, nous décidons de reporter ces points à une prochaine séance et de passer directement au point 11 de l'ordre du jour.

## 11. Propositions du Conseil administratif

### 11.1. M. Philippe Decrey, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de propositions mais souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2006.

## 12. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Maire, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 15 novembre 2005 par :

### 12.1. M. Michel Vacheron, Conseiller municipal, concernant engagement de deux hauts fonctionnaires communaux :

En préambule, il convient de rappeler que l'article 48 de la loi sur l'administration des communes prévoit, sous lettre r) :

*Le Conseil administratif, le maire, après consultation de ses adjoints ou un adjoint dans le cadre de ses fonctions déléguées au sens de l'article 44, sont chargés, dans les limites de la constitution et des lois :*



- r) *d'engager et de nommer le personnel de l'administration municipale, de fixer son salaire, de le contrôler et de le révoquer conformément au statut du personnel.*

En fonction de cet article de loi, la réponse qui suit est donnée à bien plaisir.

Le recrutement de tout nouveau membre du personnel se fait par insertion d'annonces dans la presse locale. Le texte de cette annonce comporte les grandes lignes du cahier des charges du futur employé. Les candidats sont reçus par le chef du personnel et le chef du service concerné. Le Conseil administratif « incorpore » reçoit ensuite les candidats « finalistes » et effectue son choix parmi eux.

Enfin, votre question écrite arrive à point nommé puisque le Conseil administratif avait l'intention de vous informer ce soir de l'entrée en fonction du futur secrétaire général adjoint « technique ». Ce futur collaborateur de la Commune qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2006 est architecte de profession et est, en outre, au bénéfice d'une formation complémentaire de coordinateur de projet de construction durable.

– M. Vacheron : l'annonce a donc paru dans la Tribune de Genève, au quel cas ceci m'aurait échappé.

– M. Decrey : « oui ».

12.2. De M. Fabiano Forte, Conseiller municipal intitulée : « Site internet de la Commune de Thônex : qu'entend faire le Conseil administratif pour redynamiser cet outil de communication indispensable ? »

Le Conseil administratif a déjà pris en considération l'amélioration du site Internet de la Commune et une étude est actuellement en cours auprès des employés qui gèrent le site afin d'étudier les modifications qu'il convient d'y apporter afin de le rendre plus attractif pour les utilisateurs.

Il est à noter que le concept qui sera mis en place au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 devra être compatible avec la structure de base mise en place par l'Association des Communes Genevoises afin que l'on puisse bénéficier des liens intercommunaux qui sont quelques fois pratiques pour effectuer des comparatifs entre les communes.

Dans cette étude, il est prévu une amélioration des informations concernant les élus ainsi qu'une réflexion pour la gestion des locaux faisant l'objet de locations.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :



12.3. De M. Pascal Uehlinger, Conseiller municipal concernant le restaurant scolaire du CSSM :

Le Conseil Intercommunal a, ces dernières années, réajusté le loyer du restaurateur à maintes reprises et ceci malgré les remarques fréquentes de votre très libéral serviteur qui estime que le bon fonctionnement d'un établissement n'est pas une raison suffisante pour systématiquement augmenter le loyer.

La démocratie en a estimé autrement en lui faisant remarquer l'effort que faisait le CSSM pour améliorer et apporter une plus-value à ce sacro-saint lieu :

- Four à pizza
- Nouvelle terrasse;
- etc...

Et maintenant...

Que fait le CSSM pour pallier au manque de places de parking quasi quotidien en semaine durant le midi ?!

Rien, ou pas grand-chose et en tout cas pas une baisse de loyer !

A ce stade, n'est-il pas aux trois communes de lancer le mouvement et de fournir rapidement des solutions afin d'aider un restaurateur qui a réussi là où beaucoup d'autres se sont pris de cruels revers ?

« ABE ».

Et dans l'attente d'une réponse, recevez mes salutations les plus gourmandes.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Panneau officiel devant la Mairie

M. Forte : en passant tout à l'heure devant le panneau je n'ai pas vu l'affiche annonçant notre séance de ce soir.

13.2. Développement durable

Mme Guarino : je me suis rendue à un colloque sur le développement durable dans les locaux de la fédération romandes des entreprises. A cette occasion j'ai rencontré un des directeurs de l'entreprise SERBECO qui propose à la Commune le recyclage des capsules de café Nespresso. Ce service est gratuit et il faudrait s'équiper de petits containers de 1m. de haut sur roulettes et il serait bien de mettre à disposition de la population ce type d'équipement dans nos déchetterie.



- Mme Rochat : j'ai également entendu parler de cette proposition mais je n'ai pas encore eu le temps d'en faire part à mes collègues du Conseil administratif. Ce concept est intéressant et nous allons y réfléchir. Toutefois, je rappelle que les capsules Nespresso usagées peuvent être déposées au centre de voirie dans un container spécial.

### 13.3. Passage piétons de la route Blanche

Mme Guarino : un certain nombre de personnes nous informent que bon nombre de véhicules ne respectent pas les feux de signalisation de la plateforme douanière.

- M. Decrey : lors des heures rentrées et sorties scolaires, les patrouilleuses voire les ASM sont sur place et il n'y a pas de problème. Mais il est certain qu'en dehors de ces heures il n'y a pas de contrôle.

Cela fera l'objet d'un courrier au Département de Justice & Police car nous avons déjà signalé les mêmes types de problèmes concernant les feux devant la Mairie, dont les radars ne sont jamais chargés.

M. Ehinger : j'aimerais profiter de remercier Mme Guarino d'avoir utilisé la rubrique « propositions individuelles et questions » et non pas un projet de délibération pour nous faire part de ses remarques... Cela a tout autant d'effet et le Conseil administratif va en tenir compte.

### 13.4. Giratoires de la route de Jussy

Mme Jaquet : où en est-on concernant la pose de catadioptrés pour signaler ces giratoires.

- M. Détruche : ceci est en phase de réalisation.

### 13.5. Fonctionnement du Conseil municipal

Mme Jaquet : je constate que nous avons un Conseil administratif qui communique et que malheureusement certains Conseillers municipaux n'écoutent pas leur communications ou ne lisent pas les procès-verbaux des commissions dont ils ne font pas partie. Cet état de fait ralentit passablement notre travail et nous ne payons pas une procès-verbaliste uniquement pour qu'elle nous fournisse du papier uniquement pour le classeur. Je serais reconnaissante que les personnes concernées changent cette habitude afin que l'on arrête de perdre du temps.

### 13.6. Site Internet

M. Stark : il serait intéressant que les postes vacants figurent sur notre site internet.

- M. Decrey : cela se fait déjà depuis longtemps.



M. Loutan : il serait intéressant que les résultats complets des votes du Conseil municipal soient mis sur le site, quelques jours après la séance étant donné que ceci n'est pas possible dans le journal « Le Chênois ».

#### 13.7. Transports publics genevois

M. Stark : l'an dernier la commune avait fait une action pour les nouveaux abonnements, est-il possible de faire un même type d'action pour le renouvellement de ces abonnements ?

- M. Decrey : ce sujet a été abordé dans le cadre du groupement Arve et Lac. Nous n'avons pas reçu pour l'instant de réponse des TPG.
- Mme Rochat : cette action avait un but commercial pour les TPG afin d'augmenter le nombre d'abonnés. De plus, ceci avait été fait suite aux changements intervenus sur les lignes C et 31. Je ne pense pas qu'ils aient un intérêt particulier à faire ce genre d'action sur des abonnements existants.

#### 13.8. Abonnements CFF

M. Stark : combien d'abonnements CFF la Commune met-elle à disposition des communiers ?

- M. Decrey : actuellement nous en avons 8.

#### 13.9. Aînés Solidaires

M. Loutan : j'ai reçu une communication de ce groupement qui était quasiment illisible tellement les caractères étaient petits. Est-il possible d'intervenir pour remédier à ce problème ?

- Mme Rochat : il vous suffit de prendre contact avec la Présidente de cette association.

#### 13.10. Administration

M. Loutan : les employés communaux ont-ils la possibilité d'être libérés pour suivre des cours qui traitent du concept MINERGIE et autres donnés par le SCAN.

- M. Decrey : M. Détruche est actuellement en train de mettre en place un programme de formation continue par le biais des cours offerts par la Ville de Genève. Le Conseil administratif est particulièrement attentif à ce sujet.

#### 13.11. Décorations de Noël

M. Loutan : je voudrais remercier les responsables pour la décoration de Noël de la place du Chêne-Vert que je trouve originale est inhabituelle.



### 13.12. Arrêts de trams

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Il est force de constater que nos arrêts de tram sur la rue de Genève à Thônex ainsi que ceux des bus ne sont pas et de loin une vitrine de Genève et de la Suisse.

Particulièrement celui du terminus de la douane de Moillesulaz, entrée sur Genève en venant de la France voisine.

Les murs ainsi que les vitres n'ont certainement pas été nettoyés depuis longtemps semble-t-il, peut être depuis leur construction !

Les bancs en piteux état, sont restés parfois plusieurs semaines avec des détritits et du vomis, avant que le temps, les pigeons, et des voyageurs peut attentifs, n'en ayant fait disparaître les traces en s'asseyant dessus, merci pour la propreté !

Il serait temps que l'on se pose la question de savoir qui doit entretenir ces arrêts, car semble-t-il, les différents services se renvoient la balle. S'agit t-il des TPG ? Des services de la voirie de l'État ou, de la commune de Thônex ?

Une réponse à cette question serait la bienvenue, ou même mieux, un coup de Kärcher et éventuellement de peinture et le rétablissement de l'éclairage des arrêts du Proxibus pour rendre ce site plus sûr et plus convivial, car la propreté des lieux publics, c'est aussi du respect.

Merci d'en prendre note et de répondre favorablement pour le bien des habitants de la région.

- M. Decrey : nous allons prendre des contacts nécessaires afin de remédier à cette situation.

### 13.13. Vignettes vélos

M. Vacheron : j'aimerais suggérer au Conseil administratif de mettre à disposition de nos communiens un certain nombre de vignettes vélos ce qui inciterait peut-être à utiliser ce mode de déplacement, ceci se fait déjà dans d'autres communes.

### 13.14. Patinoire de Sous-Moulin

M. Vacheron : on m'a signalé que le dimanche 4 décembre la patinoire a été fermée au public car elle était louée à une entreprise privée. De nombreuses personnes ont l'habitude de s'y rendre de 14h. à 18h. Cette manière de faire est contraire à la politique de notre Centre sportif. Le Conseil administratif peut-il se renseigner à ce sujet pour éviter que ceci ne se reproduise ?.

M. Roth : il s'agit d'un problème qui est du ressort du Conseil intercommunal, voire du Bureau du Conseil intercommunal dont M. Détruche est membre.



### 13.15. École Marcelly

M. Vacheron : Marcelly est plus un groupe scolaire plus important qu'une école normale et une seule salle de gymnastique n'est pas suffisante et l'on sait que pendant 2 ans il n'y aura plus de salle de gymnastique et l'on sait que dès le 1<sup>ère</sup> primaire trois leçons de gymnastique sont données par semaine pour toutes les classes. Je veux rendre le Conseil administratif à ce problème.

- Mme Rochat : le 8 novembre nous avons eu une réunion avec les enseignants et nous avons attiré leur attention sur ce problème et les moyens que nous allons mettre en œuvre pour pallier à cette carence. Un des moyens est de permettre aux élèves de se rendre au CSSM avec l'aide d'un bus.

Mais il faut être conscient que des travaux de ce type peuvent causer un certain nombre d'inconvénients que nous tâcherons d'atténuer le mieux possible.

Mme Jaquet : je veux juste rappeler à M. Vacheron que ce sujet a déjà été abordé dans le cadre de la commission ad-hoc et également rappeler qu'il n'y a pas que la gymnastique qui permette la pratique du sport. Nous avons par ailleurs, une piscine qui se trouve à côté du groupe scolaire. Un programme de natation est d'ailleurs en place dans le canton de Neuchâtel.

\*

La séance est levée à 23h.20, le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et convie le public à la verrée qui sera servie à la salle Louis-Valencien.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEX